



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

**Nom de la substance ou du mélange (nom commercial)** Timken GR220

**Principales utilisations recommandées pour la substance ou le mélange** La graisse de lubrification.

**Restrictions spécifiques à l'utilisation de la substance ou du mélange** Utilisation industrielle uniquement. Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

### Informations sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

**Nom de la société** The Timken Company  
**Adresse** 4500 Mount Pleasant Street NW  
North Canton, OH 44720  
États-Unis

**Téléphone** (234) 262-3000

**Site web**

**Personne à contacter** INFOTRAC

**Numéro d'appel d'urgence** 1-800-535-5053

## 2. Identification des dangers

### Classification de la substance ou du mélange

**Dangers physiques** Non classé.

**Dangers pour la santé** Non classé.

**Dangers pour l'environnement** Non classé.

### Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mentions de précaution

**Symbole(s) de danger** Aucun(e)(s).

**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).

**Déclaration(s) de risque** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseil(s) de prudence

**Prévention** Non affecté.

**Intervention** Non affecté.

**Stockage** Non affecté.

**Élimination** Non affecté.

**Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification** Aucun connu.

**Informations supplémentaires** Aucun(e)(s).

## 3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

### Mélange

Nom chimique commun ou nom technique	Numéro CAS	Concentration ou plage de concentrations
1-Décène, homopolymère, hydrogéné	68037-01-4	50 - 90
3,3'-dicyclohexyl-1,1'-méthylènebis (4,1-phénylène)diurée	58890-25-8	5 - 10
1-Propène, 2-méthyl- sulfurisé	68511-50-2	1 - 5
3,3'-Dioctadécyl -1,1'-méthylènebis (4,1-phénylène) diurée	43136-14-7	1 - 5
Talc	14807-96-6	1 - 5

Urée, N-(4-((4-(((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl-	154099-21-5	1 - 5
N-Phényl-benzénamine, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène	68411-46-1	0.1 - 1
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di- $\mu$ -oxodioxodi-, sulfurisé	68412-26-0	0.1 - 1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

#### 4. Premiers secours

##### Premiers secours

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Principaux symptômes/effets, aigus et différés** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Protection personnelle pour les secouristes** Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

**Avis aux médecins** Appliquer un traitement symptomatique.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

##### Moyens d'extinction d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie** Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**Mesures de protection à prendre par les pompiers** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Méthodes particulières d'intervention** Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

**Risques généraux d'incendie** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### 6. Mesures de contrôle contre les déversements et les fuites

##### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Mesures à prendre par le personnel qui n'assure pas les services d'urgence</b>	Porter un équipement de protection approprié.
<b>Mesures à prendre par le personnel assurant les services d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

#### 7. Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

#### 8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

**Paramètres de contrôle** Suivre les procédures standard de surveillance.

**Limites d'exposition professionnelle****États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Colombie. VLE. Résolution n° 02400 : Normes concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail, mises à jour selon l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Équateur. VLE (INEN 2266:2013, 2013-01 2e révision : Transport, stockage et manipulation des matières dangereuses. Exigences. 1re éd., 29/01/2013), mis à jour par l'ACGIH.**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Paraguay. Décret n° 14.390/92 qui approuve le Règlement Technique Général de Sécurité, Hygiène et Médecine au Travail**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Pérou. VLE. Décret Suprême 015-2005-SA (Règlement sur les Valeurs Limites d'Exposition pour les Agents Chimiques dans l'Environnement de Travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Venezuela. VTRE (valeurs techniques de référence pour l'exposition, tableau 1, FONDONORMA 2253)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

**Valeurs limites biologiques**

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Mesures personnelles de protection****Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.

**Risques thermiques**

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Mesures d'hygiène**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Aspect****État physique**

Solide.

**Forme**

Semi-solide.

**Couleur**

Couleur havane claire.

**Odeur**

Faible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion/point de congélation**

Non disponible.

<b>Point d'ébullition initial et plage d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	200 °C (392 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Brûle dans un incendie.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>Limite d'explosivité inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	0.95
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres paramètres physiques et chimiques</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## 11. Propriétés toxicologiques

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
<b>Symptômes</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
1-Propène, 2-méthyl- sulfurisé (CAS 68511-50-2)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50		> 0.39 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5700 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Poussière</i>		
CL50	Rat	34.4 mg/l, 4 Heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Talc (CAS 14807-96-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Urée, N-(4-(((4-((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl- (CAS 154099-21-5)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Irritation cutanée et corrosion</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Cancérogènes selon l'ACGIH, États-Unis</b>		
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)	A3 Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.	
Talc (CAS 14807-96-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Colombie. VLEP. Résolution n° 02400 : Normes concernant les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail</b>		
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)	A3 Cancérogène pour l'animal.	
Talc (CAS 14807-96-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Équateur. VLE (INEN 2266:2013, 2013-01 2e révision : Transport, stockage et manipulation de matières dangereuses. Exigences. 1ère éd., 29/01, 2013)</b>		
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)	Groupe A3 Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.	
Talc (CAS 14807-96-6)	Groupe A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Talc (CAS 14807-96-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Paraguay. Décret n° 14.390/92 qui approuve le Règlement Technique Général de Sécurité, Hygiène et Médecine au Travail</b>		
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)	A3 Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.	
Talc (CAS 14807-96-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxique pour la reproduction</b>	Non classé.	
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non classé.	

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Ne constitue pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	L'inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Aucun(s) connu(s).

## 12. Informations écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.
--------------------	---

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Molybdène, bis(dibutylcarbamoéthioato)di-μ-oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	LE50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 100 mg/l, 72 Heures
Crustacé	LE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 Heures
Poisson	LL50	Pimephales promelas	> 100 mg/l, 48 Heures
<i>Chronique</i>			
Algues	NOELR	Pseudokirchneriella subcapitata	100 mg/l, 72 Heures
Urée, N-(4-((4-(((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl- (CAS 154099-21-5)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Algues	LE50	Raphidocelis subcapitata	> 100, 72 Heures
Crustacé	LE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 Heures
Poisson	LL50	Danio rerio	> 100 mg/l, 96 Heures
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.		
<b>Coefficient de partage octanol-eau (log Kow)</b>	Non disponible.		
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Non disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.		
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.		

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de suppression recommandées

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son récipient de façon sécuritaire.
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
<b>Réglementations locales relatives à l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementations nationales

#### ANTT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### Réglementations internationales

#### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

#### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

**Transport en vrac** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## 15. Informations réglementaires

**reglementation federale** Ce produit n'est pas classé pour le transport conformément à la Résolution ANTT 5998 du 3 novembre 2022, telle que modifiée.

**Colombie. Substances contrôlées (Résolution n° 009 de 1987 réglementant au niveau national le transport et l'utilisation des substances au sous-paragraphe f) de l'article 20 de la loi 30 de 1986, telle que modifiée)**

N'est pas listé.

### Réglementations internationales

#### Protocole de Montréal

Non applicable.

#### Convention de Stockholm

Non applicable.

#### Convention de Rotterdam

Non applicable.

#### Protocole de Kyoto

Non applicable.

#### Convention de Bâle

Non applicable.

## 16. Autres informations

**Informations importantes, mais non spécifiquement liées aux sections précédentes** Non disponible.

### Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

### Légendes et abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

ANTT : Agência Nacional de Transportes Terrestres (Agence brésilienne du transport terrestre).

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

VLCT: Valeur limite d'exposition à court terme (STEL : Limite d'exposition à court terme).

VME : Valeur Moyenne d'Exposition (TWA : Time Weighted Average = Moyenne pondérée dans le temps).

### Clause de non-responsabilité

The Timken Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.